EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 25 mai 2020

DEL.2020.05.25-005 – Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Médoc – Désignation des délégués.

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

• Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de procurations : /

Absent:/

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

2 8 MAI 2020

PREFECTURE DE LA GIRONDE

3ureau du Courrier

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :	
de FRANÇOIS Béatrice	Х			
DE SOUZA Bernard	Х			
PONS Annie	Х			
SEINTIGNAN Jean-Michel	Х			
TURBÉ Roselyne	Х			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	Х			
VERDIER Marc	Х			
FLOIRAC Nicole	Х			
VALLEJO Annie	Χ			
DEL-POZO Irma	X			
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
CHHIM Catherine	Х			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
DELPLANQUE Emmanuel	X			
PIALLEPORT Thierry	X			-
LOVISI Marc	X			
ROZE Benjamin	X			
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	Χ			
LAGARRIGUE Henri	X			
CONTU Karine	Х			
PIGEAT Stéphane	Х			
DOS SANTOS Roméo	X			
AMRA Julia	Х			

DEL.2020.05.25-005 - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Médoc - Désignation des délégués.

Rapporteur: Madame le MAIRE

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2121-21,
 L.5211-8 et L.5212-7;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde daté du 18 février 2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc :
- Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Ville de Parempuyre au sein des organes délibérants des Etablissement Public de Coopération Intercommunale auxquels elle adhère;
- Considérant que la Ville de Parempuyre a adhéré au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc;
- Considérant que les statuts du Syndicat disposent que la Ville de Parempuyre sera représentée au sein du Comité syndical par 1 représentant titulaire et 1 suppléant;

Madame le Maire expose :

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc a pour objet l'affirmation du Pays Médoc, géographiquement, historiquement et culturellement reconnu et circonscrit dans les six cantons possédant une façade maritime ou fluviale.

Dans cette perspective, le syndicat mixte intervient en matière :

- d'agri-environnement et forêt ;
- de sanitaire et social,
- de tourisme,
- de paysage et d'urbanisme ;
- de santé et social
- d'économie.

La Ville de Parempuyre est représentée au Comité syndical de l'E.P.C.I. par un représentant titulaire qu'il convient de désigner, ainsi qu'un suppléant.

Après avoir recueilli les candidatures suivantes :

- Pour la liste Vivons Parempuyre : Nicky GUILBAULT (titulaire), Irma DEL POZO (suppléante)
- Pour la liste Parempuyre Avenir : Jean-Marc FARTHOUAT (titulaire), Stéphane PIGEAT (suppléant)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE Après en avoir délibéré au scrutin secret A élu dans les conditions suivantes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de suffrages exprimés	29
Liste Nicky GUILBAULT	22
Liste Jean-Marc FARTHOUAT	7

Ont été élus :

<u>Titulaire</u>:

- Nicky GUILBAULT

<u>Suppléant</u>:

- Irma DEL POZO

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre, Le 25 mai 2020

Gir**Béatrice de FRANÇOIS** Maire de Parempuyre

2020-0062